**Séance du 19 juillet 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C.; COURTOIS A. ; HOCDE E ;  BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; GUITTON P. ; LASCAUD A. ;  PORTENSEIGNE L.**

**ETAIENT ABSENTS : MOULIN A : pouvoir à GUITTON P.**

**HERVET-GARCIA T. : pouvoir à MEUNIER J.J.**

**RENAUD L. : pouvoir à PORTENSEIGNE L.**

**COURATIN E. : pouvoir à HOCDE E.**

**BROCHERIEUX : pouvoir à LEMAIRE C.**

**OBLIGIS A**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HOCDE E.**

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Approbation du compte rendu du 20 juin 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité : abstentions de messieurs Lascaud et Portenseigne, absents à la précédente séance.

**2. Bâtiments**

**Délibération n°51 : Cabinet médical et paramédical – Etude géothermie**

Madame Lemaire fait part de la nécessité de faire une étude technique par un cabinet spécialisé en géothermie. L’étude de faisabilité et de maîtrise d’œuvre pour la mise en œuvre de sondes géothermiques ont été réalisés suite à une étude de l’Agence Locale de l’Energie et du Climat d’Indre et Loire.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de solliciter une entreprise spécialisée en géothermie pour l’étude de faisabilité et la maîtrise d’œuvre pour la mise en œuvre de sondes géothermique pour le cabinet médical et paramédical. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Centre et auprès de tout organisme susceptible d’intervenir en la matière.

**Délibération n°52 : Adhésion Conseil en énergie partagée de l’ALEC 37 – convention pour la mise à disposition d’un conseiller en économie partagée**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte les termes de la convention de partenariat pour la mise à disposition d’un conseiller en énergie partagée de l’Agence Locale de l’Energie et du Climat d’Indre et Loire. proposée, avec une mission de niveau 2. Il accepte le règlement du montant de 1465,10€ pour la mise à disposition d’un conseiller en énergie partagée.

**3. Voirie**

M. Lascaud : la plateforme du citystade est empierrée. La mise en place du concassé est réalisée, avec pose d’un géoxtetile. Le bitume est en cours avec une mise en place de bordures ciment.

Travaux rue de la Souricière et Saint Gilles : Dans l’écluse située rue de la Souricière, les véhicules ne ralentissent pas. Il faudrait envisager la pose d’un plateau berlinois.

Aménagement carrefour RD938-RD354 : un relevage de la RD 354 a été effectué pour améliorer la visibilité à cette intersection avec rétrécissement de chaussée. Madame Lemaire, Maire, avait saisi le STA sur la dangerosité de ce carrefour pour les véhicules venant de Tours et souhaitant tourner vers Saint Christophe et sollicitait une ligne continue en amont du carrefour. Les services du STA indiquent n’avoir aucune information sur le caractère accidentogène de ce carrefour ; ils ne prévoient aucune modification du marquage. Les élus rappellent des accidents qui ont eu lieu et la crainte des usagers qui très souvent font une manœuvre à la station fruitière pour éviter le tourne à gauche.

Travaux rue du Val Joyeux : Madame Lemaire expose le devis de la société Eiffage sur la pose des feux . Il n’est pas requis de délibération car ces travaux sont commandés par la Communauté de communes via le transfert de charges. Les devis s’élèvent à 39000 euros de feux auxquels il faut ajouter 23000 euros de trottoirs soit 62000€HT de travaux. Une réunion publique aura lieu le 20 septembre 2019 à 19h00 au Foyer.

**Délibération n°53 : Vente du CR 20 à M. YYYY**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité décide de céder à M. YYYY 280 mètres de chemin selon le bornage établi en 2003 et validé par enquête publique en 2004 procédant au déclassement de ce chemin. Cette cession au prix de 431,20€ net fixé selon le calcul suivant : 280m x 4m de large x 0,385 €. Les frais d’acte seront à la charge de l’acquéreur.

**Délibération n°54 : Création d’un droit de passage sur la parcelle A301.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité valide la création d’un droit de passage sur la parcelle A301 afin d’assurer la desserte des parcelles liées au CR20, droit de passage qui est déjà utilisé par les riverains depuis de nombreuses années. Ce droit de passage permettra aussi l’accès à la partie du CR20 qui demeure propriété de la commune et non inclus dans l’enquête publique réalisée en 2003..

**Délibération n°55: Régularisation administrative du déplacement du CR74**

Madame Lemaire, Maire rappelle le projet de déplacement du CR 74 qui a fait l’objet d’une enquête publique 2004 (délibération du 4 février 2004) mais dont les actes n’ont jamais été finalisés. Madame Lemaire expose ce projet et informe que dans les faits, le droit de passage est déjà utilisé par tous les riverains des parcelles desservies et concernées par ce tracé. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, ratifie ce déplacement du CR 74.

**Délibération n°56 : Cimetière – relevage de sépultures suite à enquête publique – devis Logistic Marbrerie**

Le Conseil Municipal, à la majorité ( abstention de M. Guitton) accepte les devis de Logistic Marbrerie 72, d’un montant de 9500€TTC et d’un montant de 9510€TTC, pour le relevage de 55 sépultures. Les montants seront prélevés sur les exercices comptables 2019 et 2020. Pour mémoire, le relevage de 12 sépultures en 2017 par la société Elabor avait coûté 9165,12€TTC

Travaux rue du Vieux Château et rue des Rabines : ces travaux seraient à programmer sur 2020.

**4. ACTES et TPE**

**Délibération n°57 : Convention pour la dématérialisation**

Madame Lemaire fait part du projet de convention pour la dématérialisation des actes, convention signée entre le Maire et Madame Le Préfet, avec intervention du prestataire informatique AGEDI ; ainsi tous les actes seront transmis au contrôle de légalité via une plateforme du Ministère de l’Intérieur. Tous les actes seront visés électroniquement. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte les termes de la convention.

**Délibération n°62 : Mise en place d’un terminal de paiement**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la demande et de l’intérêt de la mise en place d’un terminal de paiement.La mise en place du TPE sera dans le cadre de la régie, avec ouverture d'un compte DFT . les frais sont évalués à 0.25% du montant de la transaction + 0.05€ par opération . Pour les montants inférieurs à 20€, les frais sont de 0.20% du montant de la transaction + 0.03€ par opération). Les frais de location et de maintenance du TPE seront à ajouter. Il y a lieu de modifier tous les actes constitutifs des régies pour les encaissements par carte bancaire.

Le Conseil Municipal,à l’unanimité, décide de la mise en place d’un terminal de paiement.

**5. Intercommunalité**

**Délibération n°58 : Transfert de l’exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire (SIEIL)**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d’un service comprenant la création, l’entretien et l’exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL.

1. **Affaires scolaires**

Madame Lemaire rappelle de l’ouverture d’une TPS (toute petite section) à Saint Paterne voici 5 ans, ce qui a engendré une multiplication d’inscriptions d’enfants de la Commune à l’école de Saint-Paterne-Racan .

**Délibération n°59 : Demande de dérogation scolaire**

Le travail faisant partie des dérogations légales, Madame Lemaire propose d’accepter la demande de dérogation pour l’inscription d’un enfant en cours élémentaire et du second enfant en moyenne section. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte de cette demande.

**Délibération n°60 : demande de dérogation scolaire**

Madame Lemaire fait part de la demande de M. et Mme YYYY , suite à la domiciliation précédente de la famille à Saint Paterne Racan. L’enfant a réalisé l’intégralité de sa scolarité maternelle dans la Commune de Saint-Paterne-Racan.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte de cette demande de dérogation.

1. **Trésorerie**

**Délibération n°61 : Motion Fermeture Trésorerie Neuillé-Pont-Pierre**

Madame Lemaire fait part du projet de fermeture de la trésorerie et de la note envoyée par la DGFIP Elle donne lecture de la déclaration commune du président du département, du président de Tours Métropole Val de Loire et de tous les présidents de communautés de communes.

Les usagers auront comme seule possibilité, pour un rendez-vous en vis-à-vis, d’aller à Chinon.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, sollicite que la DGFIP renonce à la fermeture de la Trésorerie de Neuillé Pont Pierre dans un souci de maintien d’un service public de proximité.

1. **Associations**

**Délibération n°62 : Archives départementales : dépôt des archives de la musique municipale**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord afin de déposer les archives de la Musique Municipale aux archives départementales.

Histoire et patrimoine : Madame Lemaire fait part de lettres d’une auteure qui ont été confiées au Maire de la Commune. On ne sait pas si la famille donne son accord pour les diffuser. Mme Lemaire, Maire, doit se renseigner auprès des Services Juridiques afin de confier ces documents auprès des Archives Départementales.

1. **Téléthon**

Madame Lemaire fait part de la demande de subvention et du projet de passage/animation sur la commune les 6 et 7 décembre

1. **Affaires Diverses**

« tracé parking rue Croix Papillon » : suite à des différends entre riverains, il faudra peut-être envisager un marquage au sol rue de la Croix Papillon.

Forum des Associations : 15 associations sont inscrites à ce jour. Le Forum aura lieu à l’Espace Beausoulage le samedi 7 septembre de 14h00 à 17h30.

Débroussaillage CR22 : un riverain demande le broyage de ronces. L’entretien d’un chemin rural incombe aux riverains.

Chemin de la Perrine : 2 risques d’accidents ont été signalés la semaine passée. Ce chemin est très utilisé depuis la pose des feux alternats rue du Val Joyeux.

La séance est levée à 22h45